



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 AVRIL 2018

Mairie de Groissiat

**Présents :** Messieurs Jean-Luc Marron, Michel Piovati, Michel Bevand, Hervé Amiot, Xavier Faivre, Christian Gros, Manuel Ollier, Gilbert Samerel.

Mesdames Patricia Deguerry, Pascale Amorim, Odile Certain, Frédérique Machurat, Monique Roy, Stéphanie Volle

**Excusée :** Madame Nathalie Duthel

**Secrétaire de séance :** Madame Frédérique Machurat

**Date de convocation :** 17 avril 2018

- Approbation du compte rendu de la réunion de conseil du 19 février 2018.

### Comptes rendus des commissions

#### Commissions des travaux :

Objet : Travaux place Saint Cyr.

Les travaux de la Place Saint Cyr ont débuté le 16 avril 2018. Ils doivent s'achever fin juillet. La destruction de l'existant commencera ce jeudi 26 avril. Dans un premier temps, la plateforme dans l'ancienne propriété Bassompierre sera réalisée pour servir de stockage de matériel. Le choix des matériaux (bordures et pavement du désactivé) a été confirmé par la commission à savoir modèle Mont clair en T2 et granit gris pour les pavés. La traversée en aérien de la ligne électrique entre la maison Bassompierre et Faivre sera enfouie. Il est à noter que la commune se dessaisit du portail alu laqué blanc coulissant de la propriété Bassompierre.

Information fibre :

Le déroulage de la fibre débutera le 23 avril 2018. Achèvement prévu : fin d'année 2018. Quant au génie civil restant à réaliser, les interventions sont au planning de la semaine 21.

#### Commission des Affaires Scolaires, Associatives et Culturelles :

Fête du village : Validation des intervenants et du déroulé. Il n'y aura pas de tournoi de pétanque, mais une manifestation autour de la danse participative, avec un point snack, sera sans doute programmée.

Commémoration du centenaire du 11 novembre (en collaboration avec la commune de Martignat): Un appel à la population via un flyer pour collecter des informations pour animer cet événement va être fait. Implication des jeunes des deux communes et des chorales.

Le repas des Anciens Combattants est maintenu. La durée de la cérémonie sera d'environ 1 heure avec un cortège partant de la cour de l'EHPAD jusqu'au monument aux morts, pour mémoire à l'époque le couvent avait servi d'hôpital pour les blessés de guerre.

Commémoration du 8 mai : Rappel la cérémonie du 8 mai aura lieu à Martignat.

Ecole : Baisse des effectifs annoncée,

Semaine de 4 jours à la rentrée de septembre 2018 en bonne voie.

Visite des enfants du TAP à l'EHPAD le lundi 23 avril après-midi. Ils ont offert des petits présents aux résidents qu'ils ont confectionnés lors des TAP. Un goûter a été servi. Le retour sur cet après-midi a été très positif et ce fut un échange enrichissant pour les deux générations.

Périscolaires : Des comportements nous ont conduits à mettre en application le règlement : les parents ont été avertis par voie de courrier. Une exclusion a été prononcée.

#### Commission des Finances :

Situation de trésorerie : les subventions pour les travaux de la mairie et de la salle polyvalente ont été intégralement perçues. La commune a également perçue le FCTVA sur les travaux 2016. Point trésorerie positif.

Point sur les factures : pas de remarques particulières.

Dossier gestion du cimetière et Règlement intérieur : Un audit a été réalisé par un professionnel, le groupe ELABOR, il en ressort que notre gestion actuelle n'est pas conforme à la réglementation. Compte tenu de la complexité du dossier, nous souhaitons le déléguer.

Info Personnel : Recrutement d'un nouvel agent technique en CDD à partir du 2 mai 2018.

Divers : Signature avec RPC d'un contrat de mise à l'essai de l'utilisation d'un logiciel informatique pour la gestion de la cantine. Le test sera fait courant mai pour valider une mise en service pour la rentrée de septembre.

#### Commission Environnement et Forêt :

Bilan village propre du 7 avril 2018 : Une centaine de personnes dont 40 enfants, 14 pêcheurs, 1 chasseur, la directrice de l'école, le maire et de nombreux conseillers. Les enfants ont été récompensés d'un ticket cinéma et les adultes ont partagé le verre de l'amitié. 340 kg de déchets ont été ramassés. Les pêcheurs ont déploré un nombre important de "lingettes" qui sont des déchets difficiles à ramasser qui ne s'éliminent pas naturellement et ont un impact négatif sur le milieu aquatique.

Voie verte : infos sur la réunion HBA/communes du 4 avril 2018 :

Mise en place du tracé définitif.

Travaux en 2019 sur la commune de Groissiat.

Coût total 3M d'euros (subventions : l'Europe, le département de l'Ain, la région, l'Etat pour 44%)

Entretien : pour les communes les détritres jetés sur leur territoire.

Fleurissement :

Choix des variétés. Suite aux travaux, la place Cyr ne sera fleurie que partiellement

Planning : plantation à partir du 14 mai

Compte-rendu de l'assemblée générale des communes forestières du 18 avril 2018 à Nantua :

Madame Odile Certain était présente et représentait la municipalité, elle fait un compte rendu au conseil des différents sujets abordés : nombre de communes adhérentes, résultats des ventes de bois, niveaux de prix selon formules de vente.

## Extrait des délibérations adoptées à l'unanimité

### Signature d'une convention avec le Département de l'Ain concernant l'aménagement de la Place Saint Cyr (RD 106 du PR 10+515 au PR 10+600 ; RD 111 du PR 0+000 au PR 0+100)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune souhaite réaménager la Place Saint Cyr sur les RD 106 et RD 111. S'agissant de routes départementales, il est nécessaire de signer une convention avec le Département de l'Ain, pour déterminer les droits et obligations des parties sur ces aménagements. La présente convention adressée par le Département de l'Ain a pour objet de définir les conditions administratives, techniques et financières de réalisation des travaux. Cette convention autorise la Commune à réaliser les aménagements décrits. Elle prévoit également les prescriptions techniques et les obligations respectives d'entretien entre la Commune et le Département de l'Ain. Au vu de ces éléments, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal : approuve la convention visée ci-dessus avec le Département de l'Ain, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention

### Approbation de la convention de gestion de services avec Haut Bugey Agglomération pour l'exercice des compétences eau et assainissement

Depuis le 1er janvier 2018, Haut Bugey Agglomération exerce de plein droit, en lieu et place de ses communes membres, les compétences en matière d'eau potable et d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales). Compte tenu de l'impératif d'assurer, à l'égard des usagers de l'ensemble des communes membres d'Haut Bugey Agglomération, la continuité du service public de l'eau et de l'assainissement relevant, depuis le 1er janvier 2018, de la compétence communautaire, il apparaît donc nécessaire de mettre en place une organisation de ces compétences pour une période transitoire. Des conventions sont conclues avec les communes n'ayant pas transférées du personnel pour l'exercice de la compétence. Seules les communes sont en mesure de garantir cette continuité, notamment en ce qui concerne les services aux usagers. Il convient ainsi de mettre en place une coopération entre la Commune de Groissiat et la Communauté d'Agglomération. À cette fin, il est proposé d'élaborer une convention de gestion visant à préciser les conditions dans lesquelles la Commune assurera, à titre transitoire, la gestion des compétences eau et assainissement et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention conformément au projet annexé. Vu la délibération du Conseil communautaire du 31 mai 2017 modifiant les statuts de la CCHB pour transformer la Communauté de communes en Communauté d'Agglomération au 1er janvier 2018 ; Vu l'arrêté préfectoral du 11 septembre 2017 portant modification des compétences de la CCHB ; Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5214-16-1 ; Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de gestion à intervenir pour l'exercice des compétences eau et assainissement, conformément au projet annexé à la présente délibération, et les éventuels avenants à cette convention.

### Suppression de l'astreinte, effectuée chaque semaine par roulement entre deux agents, pour la surveillance de la commune

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 10 juillet 2006, le conseil municipal avait décidé à l'unanimité de la mise en place de périodes d'astreinte dans les cas suivants :

« 1) Evénements climatiques et plus particulièrement la neige.

Est concerné l'emploi suivant : Agent des services techniques

2) Surveillance de la commune notamment du Parc de Loisirs de Nerciats chaque semaine par roulement entre deux agents.

Manifestations particulières comme les fêtes locales, les cérémonies.

Sont concernés les emplois suivants : Agent des services techniques, Garde Champêtre. »

Suite au départ d'un agent, l'effectif du service technique se trouve réduit. Cet agent était également un agent assermenté, laissant ainsi le Garde Champêtre seul agent assermenté de la commune pouvant assurer l'astreinte de surveillance. Le bon fonctionnement de cette astreinte hebdomadaire ne peut donc plus être assuré. Au vu de ces éléments, sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de supprimer l'astreinte hebdomadaire de surveillance de la commune. La suppression de cette astreinte sera effective après qu'une information précise ait été diffusée auprès de la population.

### Travaux Sylvicoles – demande de subvention dispositif SYLV'ACCTES.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une partie du programme des travaux à réaliser dans la forêt communale en 2018 est susceptible d'être subventionnée dans le cadre du dispositif SYLV'ACCTES pour des travaux de jardinage en futaie irrégulière résineuse en forêt communale prévus pour l'exercice 2018. Ces travaux sont à effectuer sur une surface de 3,30 ha pour un montant estimé à 5072,17 € hors taxes. La subvention sollicitée au taux de 40 % est de 2028,87 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de confirmer la réalisation de ces travaux à effectuer sur une surface de 3,30 ha pour un montant estimé à 5072,17 € hors taxes.
- de solliciter l'aide financière, à hauteur de 40 %, soit 2028,87 €, dans le cadre du dispositif SYLV'ACCTES.
- d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles.

## Informations communales et communautaires

### . Communales :

. Affouage : il reste un lot de 10 stères qui n'a pas été vendu. La proposition est faite de le donner aux associations si elles sont intéressées. En attente de leur retour.

. Acquisition du matériel pour Zéro pesticide : On est dans l'attente de devis pour comparer les prix. On ne peut plus utiliser de produits pour désherber, l'acquisition de ce matériel est donc nécessaire et doit se faire prochainement.

### . Communautaires :

. Point sur le PLUiH : les référents se sont rendus aux diverses réunions tout au long du processus de l'élaboration d'un nouveau PLU induit par le SCOT approuvé en mars 2017. Nous sommes maintenant arrivés à la phase d'enquêtes publiques, avant possible approbation du nouveau PLUiH pour fin 2019.

## Questions diverses

. Prochaines commissions :

- Travaux : à définir
- ASAC : mardi 12 juin 2018 à 18h30
- Finances : mardi 12 juin 2018 à 18h30
- Environnement forêt : à définir

. Prochain conseil municipal : vendredi 22 juin 2018 à 18h30.

La secrétaire de séance

Frédérique MACHURAT

